

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 161

**Avenant n°1 au marché 2009/278 relatif aux travaux de construction de la halle des Sports : lot 8 – revêtement sol souple.**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2007/265 en date du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports lot 8 revêtements de sols souples / sols sportifs. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec l'entreprise SLVR – 13 014 Marseille pour un montant de 187 872,00€ HT.

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

L'entreprise a remis un devis suite à la nécessité d'exécuter des travaux de reprise de dalle réalisée par le lot gros œuvre.

Ces travaux font suite aux réserves émises lors de la réception des supports et s'avèrent nécessaires pour la pose du revêtement de sols sportifs pour un montant de 14 069,12 € HT.

Le montant de l'avenant est donc de 14 069,12€HT soit une incidence financière de 7,48% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 201 941,12€HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/278 travaux de construction d'une halle des sports lot 8 : revêtements de sols souples / sols sportifs avec le candidat SLVR pour un montant de 14 069,12€ HT.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Ange PANTALONI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20  
Vu le Code du travail,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE  
A l'unanimité de ses présents ou représentés**

A signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/278 pour les travaux de construction d'une halle des sports lot 8 : revêtements de sols souples / sols sportifs avec le candidat SLVR pour un montant de 14 069,12€ HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013\_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013